

# CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

4<sup>TA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018  
30 È 31 DI MAGHJU DI U 2018

N° 2018/E4/037

## MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

**DEPOSEE PAR** : Valérie BOZZI AU NOM DU GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A CORSICA INDÈ A REPUBLICA »

**OBJET** : GESTION DES DECHETS PRODUITS EN CORSE.

---

**VU** les différentes délibérations, motions et vœux de l'Assemblée de Corse relatifs à la gestion des déchets,

**CONSIDERANT** que, chaque année depuis plusieurs années, en général à l'aube de la saison touristique, la Corse connaît une « crise des déchets »,

**CONSIDERANT** que les centres d'enfouissement des ordures ménagères de Corse (hormis ceux de Viggianello qui arrivera à saturation en juillet 2018 et celui de Prunelli qui ne pourra plus accueillir de capacité supplémentaire à partir de 2021), n'ont plus la capacité d'accueillir plus de déchets,

**CONSIDERANT** qu'il n'est pas réalisable que tous les déchets produits en Corse soient enfouis et/ou retraités au même endroit,

**CONSIDERANT** les problèmes, notamment sanitaires, qui peuvent découler de cette situation,

**CONSIDERANT** également l'impact médiatique de cette situation sur l'opinion publique en Corse mais aussi à l'extérieur,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** que soient mandatés les services de l'Agence d'Aménagement et d'Urbanisme de la Corse et de l'Office de l'environnement de la Corse ou une entreprise de conseil qui seront chargés :

- d'établir un diagnostic de la situation du traitement des déchets en Corse,
- de former des propositions concrètes et à court terme pour la création de 3 centres répartis géographiquement en fonction des besoins de l'île qui seraient spécialisés dans le tri, l'enfouissement et la valorisation des ordures ménagères.

**DEMANDE** dans un souci de cohérence, que soit créée une politique de traitement des ordures ménagères à l'échelle régionale.